

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 27 décembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021

2021 V. 402 Vœu relatif à la méthode de restauration du quai de Bourbon.

Le Conseil de Paris,

Considérant que le quai de Bourbon, situé le long de l'île Saint-Louis dans le IV^{ème} arrondissement, se trouve dans le cœur historique de Paris, site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ;

Considérant que ce quai, comme plusieurs autres des deux îles, est régulièrement dégradé au moyen de tags et graffitis qui restent parfois plusieurs mois avant d'être effacés, voire sont simplement recouverts d'une couche de peinture par les services de la Ville ;

Considérant que l'usage de peinture conduit à des résultats particulièrement peu esthétiques, en rupture avec leur environnement (cf. annexes 1 et 2) ;

Considérant qu'en outre, la Ville a signé en 1999, conjointement avec l'État, une charte pour la mise en valeur et l'entretien de ce site classé, et que le cahier de prescriptions pour les berges précise très clairement l'interdiction de la peinture sur ces parois en pierre, leur réparation et leur entretien devant « être réalisés en pierre calcaire moellonnée entre chaînages verticaux de pierre de taille » ;

Considérant qu'à la suite du scandale déclenché sur les réseaux sociaux à la vue des couches de peinture successives, les services de la Ville sont intervenus une nouvelle fois, et que l'intervention s'est soldée par un résultat tout aussi décevant sur le plan esthétique, qui plus est considéré par plusieurs observateurs, dont des experts, comme le résultat d'une application de ciment ;

Considérant que l'usage avéré d'une telle technique serait non seulement contrevient aux règles du cahier des prescriptions précédemment évoqué, mais aussi catastrophique pour la conservation de la pierre des quais, provoquant son effritement et rendant un nouveau traitement nécessaire de manière urgente ;

Sur proposition d'Aurélien VÉRON et des élus du groupe Changer Paris, au nom de l'Exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris réalise une étude sur la méthode et les produits employés pour recouvrir les parois du quai de Bourbon ainsi qu'un audit des services responsables de l'entretien et de la restauration de ces quais pour remettre à jour le dispositif d'entretien de cette aire prioritaire du point de vue patrimonial.
- Que la Ville de Paris étudie la possibilité de retirer le ciment qui a été posé dans une précédente restauration datant des années 1960 afin de retrouver les pierres d'origine et une restauration plus respectueuse du patrimoine.

Annexes

Annexe 1) Vue du quai de Bourbon, en août 2021.

Source : Twitter, @Baptiste75004



Annexe 2) Vue du quai de Bourbon, en octobre 2021.

Source : Twitter, @Baptiste75004


